

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2016

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,
MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Marc GOETZ, Jean-Marc WILT, Mmes Gisèle LEININGER, Mireille LIMBACH, Tania STRUB, Gwladys BECKER, Aurélie MENG, M. Gilles BERRING et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Bernard BAMBERGER (qui a donné procuration à M. KILFIGER), adjoint au maire, Mme Fanny REHM-MUNCH, et M. Serge VETTER (qui a donné procuration à M. BERRING), conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Marc GOETZ, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux.
 - II. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
 - III. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 janvier 2016.
 - IV. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
 - V. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
 - VI. Déclarations d'intention d'aliéner.
 - VII. Rapport annuel de l'exercice 2014 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.
 - VIII. Désignation d'un délégué au SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle).
 - IX. Acquisition de mobiliers.
 - X. Extinction de créances irrécouvrables.
 - XI. Compositions des commissions communales.
 - XII. Divers.
 1. Location de locaux communaux pour examens du Code de la Route : convention et tarif.
 2. Convention de prestations de services – service juridique intercommunal.
 3. Motion demandant la garantie de l'essor économique de la région de Saverne.
 - XIII. Questions-réponses.
-

M. le maire ouvre la séance à **20 h 05'**.

I. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux.

M. TRAPPLER Marcel et Mme LEININGER Gisèle sont installés en tant que conseillers municipaux (suite aux démissions de M. PFISTER Roger et de Mme RIEHL Claire). M. le maire leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal.

II. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Paule GAEHLINGER en tant que secrétaire de séance.

III. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 janvier 2016.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 janvier 2016 est approuvé par l'assemblée, sans observation.

IV. Informations.

a) Communales.

Le chantier dans la **rue Saint Michel** démarrera le 8 février par les travaux de renforcement/renouvellement du réseau de distribution d'eau (durée annoncée : deux mois). S'en suivront les travaux de réfection de la voirie.

Jusqu'à la fin de l'opération, prévue fin juin, la circulation dans la rue Saint Michel sera fortement perturbée : depuis la rue des Ecoles dans un premier temps, depuis la rue Metzler dans un second temps, jusqu'à la rue du Général Leclerc, la route sera barrée.

Dans la rue de la République également un chantier sera mené à bien : le remplacement du **poste de transformation** situé en bordure de la rivière La Zorn. Maître d'ouvrage : Electricité de Strasbourg réseaux. Quinze jours durant à partir du 8 février, la circulation se fera par alternat au niveau du pont sur la Zorn.

Les **commissions communales** suivantes se réuniront dans les semaines à venir :

- 8 février : commission d'urbanisme
- 15 et 22 février : commission des finances.

b) Intercommunales.

M. KAETZEL indique que la modification du **périmètre de la Communauté de Communes de la Région de Saverne** constitue un dossier d'importance : M. le préfet impose l'intégration de la Communauté de Communes de la Sommerau (comprenant

7000 habitants), alors que quatre communes souhaitent rejoindre la Communauté de Communes de Wasselonne.

M. KAETZEL aborde le dossier du **projet d'extension** de la société **KUHN** sur le site de la Faisanderie à Monswiller. Le dossier a été adressé au Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. In fine le Conseil d'Etat devra décider du déclassement ou non de la forêt protégée.

La commune d'Ernolsheim-lès-Saverne a décidé de classer 34 hectares en forêt protégée. En y ajoutant une cinquantaine d'hectares que Steinbourg classera de même, une des conditions de compensation est atteinte et même largement dépassée.

Une **réunion publique** aura lieu le **21 mars 2016** à 20 heures à l'Espace Le Zornhoff pour exposer (entre autre sujets) le dossier à la population.

M. BONNET fait état d'une réunion du Service Départemental d'Incendie et de Secours (**SDIS**) à laquelle il a assisté le 3 février à Saverne. M. CARBIENER Thierry, président du SDIS, a souligné le manque d'effectifs dont souffre désormais le SDIS. Pour parer à cette situation, les durées d'interventions des pompiers seront réduites. "La situation sera améliorée avec moins de moyens."

V. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire indique n'avoir réalisé aucun acte au titre de ses délégations depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

VI. Déclarations d'intention d'aliéner.

La commune est saisie de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de MONSWILLER

| <i>section</i> | <i>parcelle(s)</i> | <i>lieu-dit</i> | <i>surface (en ares)</i> |
|----------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 2 | 89 | 6, rue du Maire Fischbach | 8,14 |
| 7 | 228/38 | 12, rue Goldenberg (logement 98 m ² , parking 13,7 m ²) | 32,08 |

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ces biens.

VII. Rapport annuel de l'exercice 2014 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 06/05/1995 (article 3 alinéa 1^{er}), les présidents d'organisation de coopération intercommunale compétents

en matière d'assainissement ou d'eau sont tenus de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement ou d'eau.

M. le maire a été destinataire du rapport annuel de l'exercice 2014 sur les prix et qualité du service public de l'assainissement (soumis par le Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mossel).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport, sans observation.

VIII. Désignation d'un délégué au SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle).

Suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le Syndicat d'Eau Potable de la région de Saverne-Marmoutier au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) valant transfert complet de la compétence "eau potable", il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

En application de l'article 11 des statuts et de la règle de représentation d'un délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence, la commune de Monswiller sera représentée par 1 délégué pour l'eau potable. Ce délégué sera appelé à siéger tant au niveau de la Commission Locale, que de l'Assemblée Territoriale et de l'Assemblée Générale. Le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué (pour l'eau potable) auprès du SDEA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-21,

VU les statuts du SDEA,

et suivant proposition de la municipalité,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

M. BAMBERGER Bernard, en tant que délégué de la commune de MONSWILLER au sein de la Commission locale "eau potable" et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA.

IX. Acquisition de mobiliers.

Après avoir entendu les explications de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser l'acquisition des différents mobiliers suivants :

| <i>opération</i> | <i>article</i> | <i>désignation</i> | <i>destination</i> | <i>montant en € TTC</i> |
|------------------|----------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------|
| 2184 | 159 | lot de 20 tables rectangles et 1 chariot de transport | Le Zornhoff – complément à parc existant insuffisant | 7.292,16 |
| 2184 | 159 | auto laveuse | Le Zornhoff – pour nettoyage des sols | 6.000,00 |

| | | | | |
|------|-----|------------|------------------------------|--------|
| 2184 | 159 | aspirateur | Le Zornhoff – pour entretien | 264,00 |
|------|-----|------------|------------------------------|--------|

- s'engage à porter les crédits nécessaires au budget communal.

X. Extinction de créances irrécouvrables.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Par ordonnance du 14/04/2015 le Tribunal d'Instance de Saverne a décidé l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de Mme PERROTTE Valérie, suite à un surendettement de cette personne.

Du 01/08/2009 au 30/03/2015 Mme PERROTTE était locataire d'un garage communal situé à l'aboutissement de la rue Saint Barbe. A ce titre elle a accumulé 3.333,65 € d'impayés de loyers.

Comme cela lui revient, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare comme créance éteinte la somme de 3.333,65 € correspondant aux impayés de loyers de Mme PERROTTE Valérie ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, article 6542.

Nota : les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

XI. Composition des commissions communales.

Suite à l'intégration de deux nouveaux conseillers municipaux, les commissions communales sont reconstituées comme suit :

- 1) administration, personnel, communication, sécurité, affaires juridiques, négociations et cérémonies
Responsable : M. le maire Pierre KAETZEL
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Dominique BOSS, Marcel TRAPPLER et Aurélie MENG.
- 2) commission des finances (budget – investissements – recettes/dépenses - économie) et des loisirs (fêtes – animations – sport)
Adjoint responsable : M. Bernard BAMBERGER
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Gilles BERRING et PARIS Brigitte.
- 3) état-civil, social, habitat, cimetière, transport et tourisme
Adjoint responsable : Mme FONTANES Michèle
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints et Tania STRUB.
- 4) urbanisme, travaux, entretien, développement durable et environnement
Adjoint responsable : M. Régis BONNET
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Aurélie MENG, Gwladys BECKER, Dominique BOSS, Serge VETTER, Marcel TRAPPLER et Jean-Marc WILT.

- 5) scolaire (enfance jeunesse - périscolaire - petite enfance – adolescents), culture (médiathèque – école de musique – patrimoine) et vie associative
Adjointe responsable : Mme Marie-Paule GAEHLINGER
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Fanny REHM-MUNCH, Aurélie MENG, Tania STRUB, Gwladys BECKER et Mireille LIMBACH.
- 6) informatique, gestion et location des bâtiments communaux (salle Carmin, hall multisports et Espace Le Zornhoff), téléphonie, alarmes et statistiques
Adjoint responsable : M. Gérard KILFIGER
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Marc GOETZ et Brigitte PARIS.
- 7) fleurissement
Adjoints responsables : MM. Bernard BAMBERGER et Régis BONNET
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Aurélie MENG, Gisèle LEININGER, Dominique BOSS et Jean-Marc WILT.

XII. Divers.

1. Location de locaux communaux pour examens du Code de la Route : convention et tarif.

La commune met à disposition de la Préfecture du Bas-Rhin des locaux de l'Espace intergénérationnel La Vieille Ecole pour l'organisation chaque mois de séances d'examen du Code de la route. En fonction du nombre de candidats au permis de conduire, soit la salle Carmin soit une salle de l'école de musique est préparée et occupée. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour la convention conclue en 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- définit les tarifs de location des locaux mis à disposition de la Préfecture du Bas-Rhin pour l'organisation des séances d'examen du Code de la Route comme suit :
 - ☞ occupation de la salle Carmin : 55,- € / jour
 - ☞ occupation d'une salle de l'école de musique : 35,- € / jour ;
- autorise le maire à signer la nouvelle convention bipartite à intervenir avec la Préfecture du Bas-Rhin.

2. Convention de prestations de services – service juridique intercommunal.

La mission de conseil juridique, représentant un réel besoin pour les communes, nécessite des compétences dont celles-ci ne disposent pas en interne. La Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS) dispose d'un service juridique. Considérant qu'une bonne organisation des services publics repose sur une coopération intercommunale permettant de fournir des services de qualité à des coûts optimisés à l'ensemble des communes membres, la CCRS souhaite permettre à ses communes membres de recourir à son juriste pour assurer des missions de conseil pour leur compte. Ce recours s'opérerait dans le cadre d'une prestation de services, réglementée par convention bipartite.

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016, la CCRS a fixé les termes d'une mise à disposition du service juridique intercommunal au profit de ses communes membres ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, VU les statuts de la CCRS, et notamment son article 15-4,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016,

VU le projet de convention présenté par M. le maire, suivant proposition municipale, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer la convention de prestation de services permettant à l'ensemble des communes membres de recourir au service juridique intercommunal, ainsi que tous les documents y afférents ;
- accepte le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à hauteur de la prise en charge de la moitié du salaire brut chargé de l'agent affecté à ce service dès lors que l'intervention cumulée (sur la même demande) pour le compte de la commune dépasse une demi-journée.

3. Motion demandant la garantie de l'essor économique de la région de Saverne.

Suite à l'annonce surprise de la fermeture du siège français de la société ADIDAS à Landersheim la Communauté de Communes de la Région de Saverne a adopté une motion dans le but de favoriser et garantir l'essor économique de la région de Saverne.

Après avoir entendu les explications de M. le maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte la motion suivante :

L'annonce surprise de la fermeture du siège français de la société ADIDAS à Landersheim, transféré à Strasbourg, fragilise un peu plus le tissu économique de notre territoire.

Même s'ils se réjouissent que les emplois aient été préservés en Alsace, les élus de la commune de Monswiller, tout comme l'ensemble des acteurs économiques du territoire, s'étonnent de cette décision prise sans aucune concertation préalable avec les élus locaux.

Nous, conseillers municipaux de Monswiller, interpellons les services de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, suite à cette annonce du départ du siège d'ADIDAS à Landersheim, sur le devenir du centre de reconditionnement qu'est ADIDAS de Dettwiller. Une possible fermeture de ce site, employant souvent du personnel intérimaire, serait un nouveau coup très dur porté à la situation sociale et économique de notre territoire.

Nous voulons que l'essor économique de la région de Saverne soit suivi avec la plus grande attention par les élus et les instances compétentes de l'Etat, de la Région et du

Département. Nous voulons que les politiques qu'ils conduisent tiennent compte du nécessaire équilibre économique de l'ensemble du Département et de la Région, sans exclusive. Nous voulons que l'ADIRA soit pleinement mobilisée sur le territoire de la région de Saverne, avec le même engagement que dans d'autres territoires, au service de l'emploi et de la dynamique économique.

D'autres dossiers essentiels pour le maintien de l'industrie et de l'emploi et pour leur développement se posent actuellement sur notre territoire intercommunal. Nous n'accepterons pas qu'ils ne soient pas traités de manière prioritaire. Nous nous engageons de notre côté à tout mettre en œuvre pour remplir les missions qui sont les nôtres à l'échelle locale, en espérant fortement qu'il en sera de même de la part de nos partenaires.

XIII. Questions-réponses.

Néant.

M. le maire lève la séance est levée à **21 h 10'**.